



# Projet éolien de Saisy-Aubigny la Ronce et Nolay

## Comité de pilotage

Réunion n°4

Date : 13/12/2019

Lieu : Mairie d'Aubigny la Ronce

Dans le cadre du projet éolien situé sur les territoires de Saisy, Aubigny-la-Ronce et Nolay, porté par la société Eléments, le 4<sup>ème</sup> Comité de Pilotage a eu lieu le vendredi 13 décembre 2019 à 10h30, en mairie d'Aubigny-la-Ronce. Etaient présents :

Commune d'Aubigny-la-Ronce	Gérard ROY – Maire d'Aubigny-la-Ronce
	David BEAUDOIN – Conseiller Municipal
Commune de Nolay	Jean-Guy MONNOT – Conseiller Municipal
Commune de Saisy	Denis LUNEAU – Maire de Saisy
	Christine CANON – Conseillère Municipale
	Olivier BRIDAULT – Adjoint au Maire
	Guillaume NICOLAS – Association « l'Amicale des chasseurs de Saisy »
Office National des Forêts	Yves GADREY – Responsable Unité Territoriale Côte – Hautes Côtes
	Thierry Hardy – Technicien Forestier Territorial
Société Eléments	Adrien WARD-CHERRIER – Coordinateur éolien
	Hugo CHEVALIER – Chef de projet

Ce compte rendu a vocation à retranscrire de façon transparente les sujets et discussions évoqués lors du comité de pilotage. Il sera mis en ligne sur le site du projet éolien ([www.projeteoliendesaisyaubigny.fr](http://www.projeteoliendesaisyaubigny.fr)) après validation du contenu par les personnes présentes à la réunion.

### 1) Le comité de pilotage : qu'est-ce que c'est ?

Les objectifs du Comité de Pilotage sont de pouvoir :

- ✓ Réunir les différents acteurs liés au projet éolien
- ✓ Avancer ensemble dans le projet, sur une base commune
- ✓ Partager les informations du projet au fur et à mesure de sa réalisation

Le comité de pilotage doit permettre aux élus d'avoir une connaissance de l'avancement du projet et d'y participer afin qu'Eléments puisse réaliser les actions les plus pertinentes pour la mise en œuvre du projet. Par exemple, les modalités de concertation seront décidées ensemble avec les élus de chaque commune concernée. Il est rappelé que la société Eléments reste le décisionnaire final sur les orientations du projet, mais qu'elle prendra en compte l'avis du comité de pilotage.

## 2) Calendrier du projet

Le calendrier des différentes phases du projet sont présentées. Il est à noter que ce calendrier dépend de la faisabilité du projet (si, en cours d'étude, une contrainte non compatible à l'éolien est détectée, le développement du projet pourrait s'arrêter) :

- Décembre 2019 :
  - o Réception des états initiaux des études du volet naturel (Faune, Avifaune et Chiroptères) ;
  - o Validation du journal du projet, publication et distribution prévue avant le vendredi 10 janvier 2020 ;
  - o Etude acoustique en attente compte tenu de la météo défavorable ces dernières semaines ne permettant pas une étude optimale et représentative des vents de la zone. Le bureau d'étude étudie la météo au jour le jour et est prêt à intervenir ;
  - o Etudes hydrogéologiques menées sur la zone d'implantation potentielle et la zone rapprochée. En attente du rapport ;
  - o Etude de la mutualisation potentielle d'une partie des retombées économiques entre les communes concernées ;
  - o Etude et définition des variantes d'implantation en concertation avec les bureaux d'étude et leurs retours techniques ;
  - o Etude des volontés politiques concernant la proposition des premières variantes d'implantation
  - o Définition de la variante retenue suite aux analyses techniques et politiques.
- Janvier 2020 :
  - o Permanence en Mairie de Saisy le 25 janvier 2020 ;
  - o Assemblage des études et montage du dossier ;
  - o Etudes des impacts et des mesures à mettre en place ;
  - o Validation des ERC (mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation) avec les élus, associations et citoyens du territoire ;
  - o Réunion de cadrage avec les services de l'Etat : Préfecture, DREAL, DDT et élus ;
  - o Intégration des préconisations du cadrage ;
  - o Mise à jour du dossier d'étude ;
- Février 2020 :
  - o Dépôt de la demande d'autorisation environnementale
  - o Analyse du dossier par la DREAL
  - o Dossier saisi par les services de l'Etat

### 3) Etude des variantes d'implantation

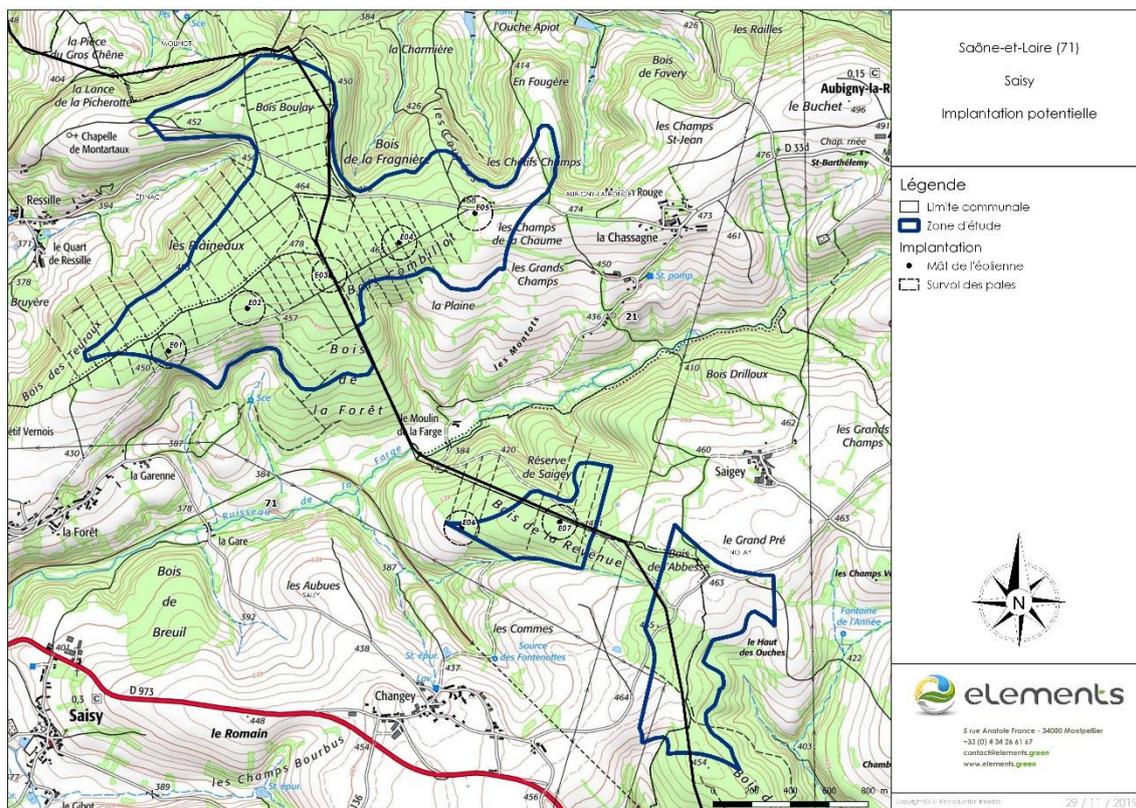
Les études environnementales, biologiques, topographiques, hydrogéologiques et techniques ont fait état d'enjeux sur la zone d'implantation potentielle

Après de nombreux échanges avec les bureaux d'étude mandatés, quatre variantes ont été définies avec plus ou moins de risques d'un point de vue technique.

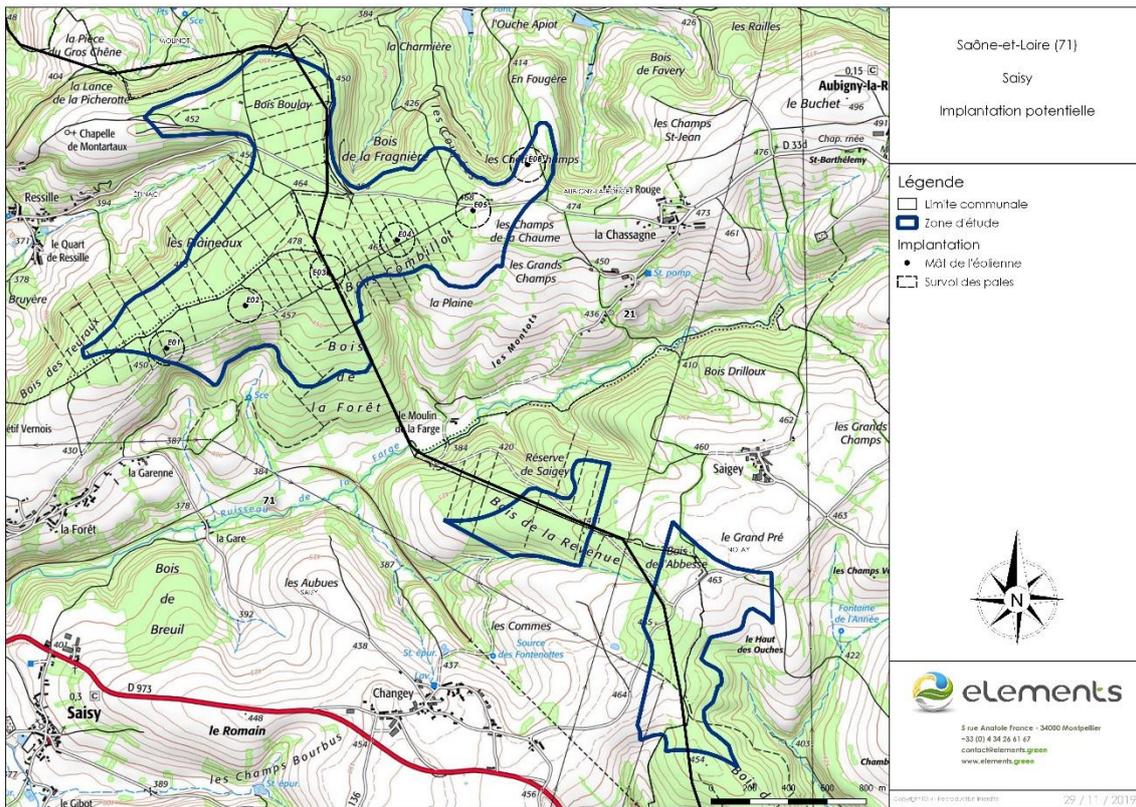
Les principaux critères retenus étant :

- Le milieu physique
- Le milieu naturel
- Le milieu humain (références faites au SCoT)
- Le paysage

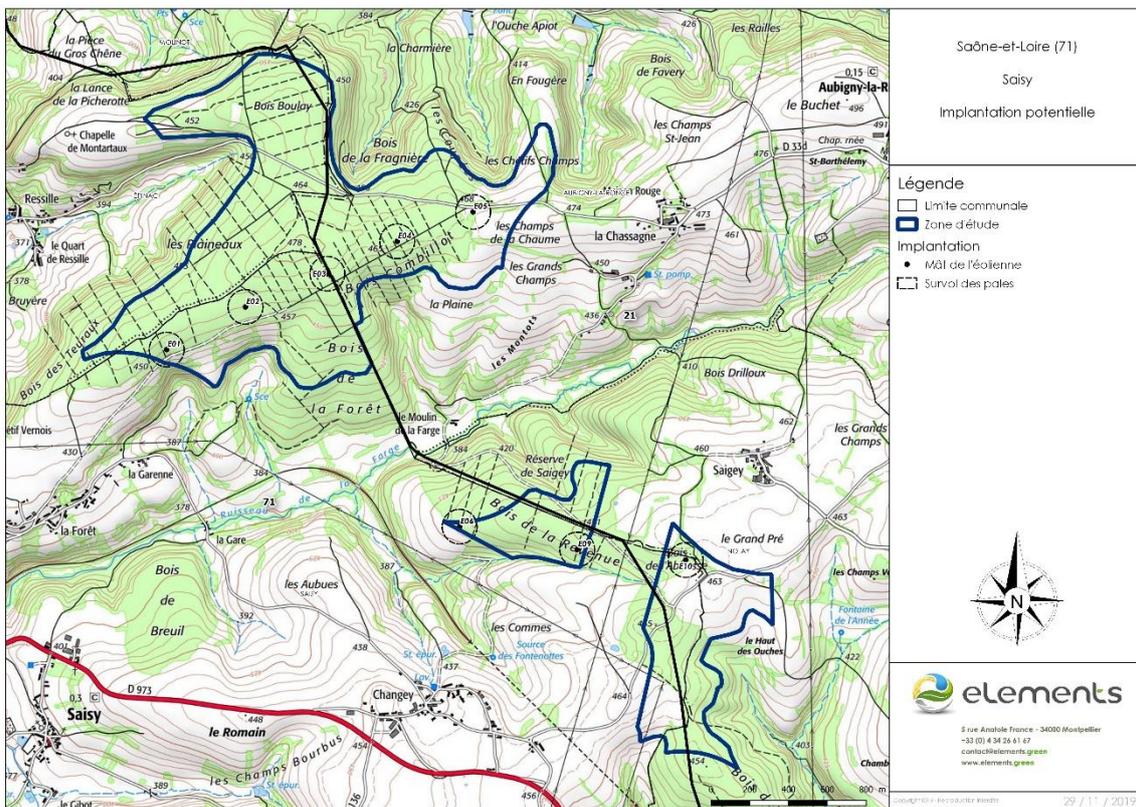
#### Variante V1 :



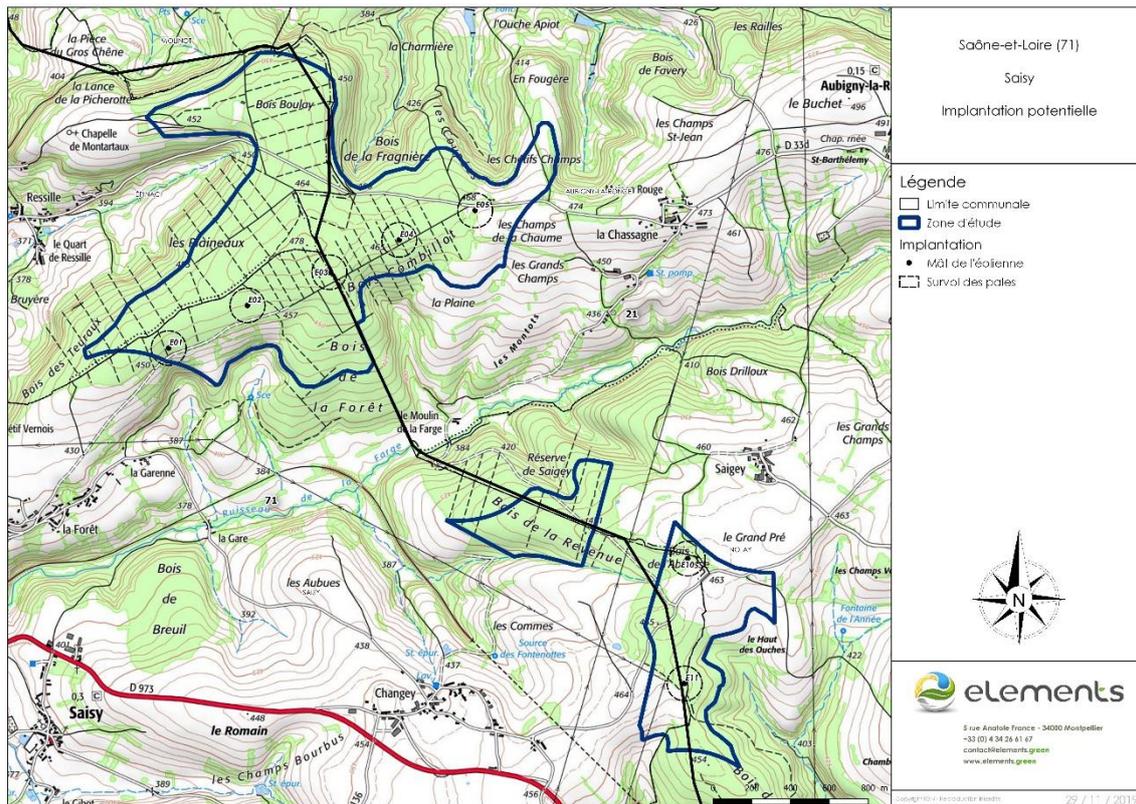
## Variante V2 :



## Variante V3 :



## Variantes V4 :



- Question de la part de Mme CANON, Conseillère Municipale de Saisy :  
 « Est-il envisagé que vous déposiez un dossier à 10 éoliennes ? Est-ce que vous allez construire un parc de 10 éoliennes ? »  
 Réponse apportée par Eléments :  
 « Non. Les premières variantes proposées ce jour varient entre 6 et 8 éoliennes et n'intègrent pas encore les volontés politiques, un des objectifs du comité de pilotage aujourd'hui. Il est donc possible que la variante finale retenue soit composée de moins de 6 éoliennes mais ne pourra être composée de plus de 8 éoliennes. »
- Commentaires sur les variantes présentées :
  - **Elus d'Aubigny-la-Ronce** : les Variantes V2 sans E08 ou V4 paraissent les plus adaptées. Les élus se sont engagés sur un projet avec des éoliennes situées sur des parcelles communales uniquement ;
  - **Elus de Saisy** : la Variante V2 sans E08 paraît adaptée mais la E01 est jugée trop proche du hameau de La Forêt. Souhait de la part de la commune de rapprocher les éoliennes des chemins existants au maximum et de limiter au maximum l'impact visuel sur les hameaux de la Forêt et Resille ; Volonté de travailler sur un projet de 4 à 5 éoliennes ;
  - **Elus de Nolay** : la Variante V2 présente le moins d'impact sur le hameau de Saigey ; la Variante V3 permet d'optimiser les retombées économiques pour la commune.
  - **ONF** : Volonté de rapprocher les éoliennes des chemins existant au maximum et de placer si possible les éoliennes dans des parcelles avec des jeunes plantations ;
  - **Amicale des chasseurs de Saisy** : Volonté de rapprocher les éoliennes des chemins existant au maximum et placer les éoliennes dans des jeunes plantations. Les éoliennes E1, E2, E3 et E6 auront un impact sur la chasse de cette association.

## 4) Mutualisation des retombées économiques

- Les représentants des trois communes souhaitent consulter les élus de leurs conseils municipaux respectifs mais ne s'opposent pas au principe de mutualisation d'une partie des retombées économiques liées au projet
- La méthode de calcul reste à définir et sera abordée ultérieurement ;
- La commune d'Aubigny-la-Ronce n'est pas opposée à une mutualisation du type 1/3 – 1/3 - 1/3 entre 3 communes ou 1/4 – 1/4 – 1/4 – 1/4 entre quatre communes.

## 5) Promesse de bail

- Volonté de la part des élus de Saisy de retravailler le paragraphe 7.1 **Substitution**, selon les termes suivants :  
 Texte original : « Le **Bénéficiaire** pourra se substituer dans le bénéfice de la présente promesse et/ou dans le bénéfice du bail emphytéotique à venir à toute personne physique ou morale de son choix qui prendra alors la qualité de **Bénéficiaire** (...) notifiée au **Promettant** »  
 Texte modifié : « Au **Bénéficiaire** pourra se substituer dans le bénéfice de la présente promesse et/ou dans le bénéfice du bail emphytéotique à venir toute personne physique ou morale de son choix qui prendra alors la qualité de **Bénéficiaire** (...) notifiée au **Promettant** »
- Les élus de Saisy souhaitent qu'une réunion avec les membres du conseil municipal soit organisé à cet effet début janvier 2020, Eléments proposera prochainement une date à Mr. LUNEAU, maire de Saisy, à cet effet ;
- La signature des promesses de bail mises à jour est prévue pour le début du mois de janvier 2020.

## Actions à venir à la suite de ce 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage :

- Envoi du présent compte rendu aux participants afin de valider son contenu avant mise en ligne sur le site internet du projet ;
- Edition d'une nouvelle variante d'implantation répondant aux caractéristiques techniques et politiques mentionnées lors du comité de pilotage ;
- Consultation des bureaux d'études concernant la nouvelle variante ;
- Envoi de la nouvelle variante aux membres du COPIL de Saisy, d'Aubigny-la-Ronce et de Nolay pour validation ;
- Organisation de la permanence le samedi 25 Janvier 2020 en mairie de Saisy ;
- Organisation de la réunion de cadrage avec les services de l'état et les élus.